

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 septembre 2023 à 19h00

Sous la présidence de
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

Membres présents : Sophie DESPERIES, Camille DULAMON, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Maryse LESPEZ, Jean-Marc CASTETS, Denis LACAPE, Julien LAGESTE et Adelino MACHADO

Excusés : Isabelle DUGENE, Patrick DUPREUILH, Pierre LANQUETIN, Céline VILLENAVE (arrivée à 19h50)

Absents : Patricia ROUDAUT

Procurations : Isabelle DUGENE à Jérôme CURUTCHET
Pierre LANQUETIN à Sophie DESPERIES
Patrick DUPREUILH à Denis LACAPE

Secrétaire de séance : Sophie DESPERIES

Date de convocation : 11 septembre 2023

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023 :**

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2023 est approuvé par l'ensemble des membres présents et représentés.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DES LANDES**

La convention d'adhésion au réseau de lecture publique des Landes étant arrivée à son terme, Monsieur le Maire propose le renouvellement de celle-ci.

Cette convention définit les engagements de la Commune et du Conseil Départemental pour la réalisation d'objectifs contribuant au développement de la lecture publique sur le territoire de la commune de Gamarde-les-Bains.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une bibliothèque en cours et précise que le Département assure un service de conseil dans la réalisation du projet mais aussi offre des formations pour les agents, propose des prêts de documents pour compléter les fonds propres et du matériel d'animation selon les thématiques mises en place. De plus, des aides départementales peuvent être accordées aux communes adhérentes pour financer les investissements ou le fonctionnement des services dédiés à la lecture publique.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide de renouveler l'adhésion de la Commune au réseau de lecture publique des Landes
- charge Monsieur le Maire de signer la convention.

DCM 2023_55 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **SYNDICAT DES ESCHOURDES : RAPPORT ANNUEL 2022**

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable,

VU le rapport 2022 présenté lors du conseil syndical du 29 juin 2023 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat des Eschourdes.

DCM 2023_56 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **AML : APPEL « POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES »**

Considérant l'article 1^{er} de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le texte suivant :

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, plusieurs centaines de landaises et landais - des citoyennes et citoyens, des élues et élus et des représentantes et représentants d'institutions et d'associations - ont apposé leur signature sur l'« Appel pour une société landaise sans violence contre les femmes » formulé lors de cette occasion. L'engouement citoyen provoqué par cette initiative traduit une attente légitime qui nous oblige – nous, élues et élus du territoire - à nous engager d'une voix commune dans ce combat de chaque instant.

Partant du constat, qu'en dépit d'une prise de conscience collective de la société, les violences faites aux femmes - sous toutes leurs formes – sont encore trop nombreuses et doivent être combattues inlassablement.

En se rappelant, qu'en 2022, plus de 110 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. En 2023, ce sont déjà plusieurs dizaines de femmes qui sont décédées dans des circonstances similaires.

Derrière ces chiffres et derrière ce compteur infernal qui ne cesse de s'affoler au fil des mois, se trouvent des vies lâchement ôtées et destins injustement brisés. Aujourd'hui, en France, des femmes - jeunes et moins jeunes, des mères, des filles et des sœurs - périssent encore et toujours sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

Et pourtant, les violences que subissent les femmes au quotidien ne se limitent pas à l'unique cadre familial et peuvent revêtir des formes bien différentes.

Face à ces constats, il nous est impossible de nous habituer et de simplement nous résigner.

Aujourd'hui, grâce à un travail de terrain opéré par les associations et les pouvoirs publics, dans les Landes, comme ailleurs, la parole des victimes tend à se libérer.

C'est à nous, élues et élus, à accompagner ces victimes au cours du long chemin de la reconstruction.

De fait, nous sommes prêts et déterminés à engager notre département vers une société où les violences contre les femmes seront combattues sans relâche.

Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, **les maires, les présidentes et présidents des conseils communautaires, les conseillères et conseillers municipaux, des conseils d'administration des CCAS et CIAS signataires du présent appel s'engagent.**

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots préférons les actes.

Formulons, collectivement, le souhait que cette signature traduise un engagement visant à inverser la tendance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes » ;
- **S'ENGAGE A :**
 - améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil publiques et privées ;
 - sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes ;
 - favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences ;
 - soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité ;
 - participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

DCM 2023_57 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **FINANCES**

- *Subvention aux « Restos du Cœur »*

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de l'AMF (Association des Maires de France) qui relaie l'appel lancé par l'association « les Restos du Cœur », actuellement en difficulté en raison notamment du renchérissement des denrées alimentaires.

Sensible à la cause légitime défendue par « les Restos du Cœur », et comme elle a pu le faire pour d'autres engagements caritatifs tels que le Téléthon ou en matière d'aide humanitaire, l'AMF invite toutes les communes qui le souhaitent à soutenir et relayer l'appel aux dons porté par les « Restos du Cœur », selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées à leurs moyens et à la situation locale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100.00 € aux « Restos du Cœur ».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder à l'association « les Restos du Cœur » une subvention exceptionnelle de 100.00 €
- Charge Monsieur le Maire de mandater cette somme sur le compte de l'association « les Restos du Cœur ».

DCM 2023_58 : Réception en préfecture le 28/09/2023

- Esprit du Sud 40

Monsieur le Maire présente le dossier de l'Association « Esprit du Sud 40 » qui a pour objet la promotion des patrimoines culturels et des cultures locales.

Ses membres fondateurs, les trois chambres consulaires, l'Association des Maires, les Fédérations de chasse et de course landaise, l'ONCT (Observatoire National des Cultures Taurines), l'Association gascon lanas ainsi que les villes de Dax et Mont-de-Marsan se sont retrouvés autour de valeurs communes destinées à préserver le bien vivre dans le respect des passions de chacun dans le Département.

L'association « Esprit du Sud 40 » se veut être le porte-parole auprès des décideurs, élus territoriaux et nationaux, de l'impérative nécessité du respect des cultures locales.

Considérant qu'il est nécessaire de rassembler pour permettre une prise de parole efficace, l'association appelle les communes à matérialiser leur adhésion. Pour une commune de plus de 300 habitants, la cotisation s'élève à 100 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adhérer à l'association « Esprit du Sud 40 »
- Charge Monsieur le Maire de mandater la somme de 100 € sur le compte de cette association.

DCM 2023_59 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **BIBLIOTHEQUE**

- Rapport chantier

Adelino Machado précise l'avancée des travaux : la dalle a été coulée, l'élévation des blocs arrive au chaînage.

Le charpentier devrait intervenir mi-octobre. Le planning est respecté.

- Appel d'offre

Monsieur le Maire annonce que, pour donner suite à un recours gracieux de la Préfecture, les lots 7 et 8 ont été résiliés et un nouvel avis d'appel public à concurrence a été lancé durant l'été.

Les offres réceptionnées sont actuellement analysées par le bureau d'étude BETEL.

- Décision n°2023-05 : avenant n°2 marché bibliothèque Lot 01

Le Maire de Gamarde-les-Bains

VU le CGCT, notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération en date du 10 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article L 2194-1 ;

VU la décision n° 20022-01 du 20 décembre 2022 relative à l'attribution des lots ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant n°2 au marché public 2022-BIBLIO Lot 01 ayant pour objet d'acter des travaux en moins-value ;

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant suivant :

Titulaire	Objet	Avenant n°2	Coût HT
Gayan Carlos construction 40465 GOUSSE	Marché public 2022-BIBLIO : Construction d'une bibliothèque Lot 01 : Gros Œuvre Maçonnerie	Travaux en moins- value : Plancher hourdis	- 2 886.34 €

Article 2 : La présente décision sera communiquée au prochain conseil municipal, transmise au contrôle de légalité et affichée en mairie.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

D 2023_54 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **BÂTIMENTS**

- Hanqar Municipal

Adelino Machado annonce que la structure du bâtiment a été montée par les agents communaux en une semaine au mois d'août.

Les fondations ont été coulées et l'élévation des murs va débiter semaine prochaine.

Il souligne le travail satisfaisant que réalisent les agents sur ce projet.

Monsieur le Maire remercie Adelino Machado pour le suivi du chantier.

- Toilettes école primaire

Sophie Despériès signale un dysfonctionnement dans les toilettes de l'école primaire. Un wc sur quatre fonctionne correctement. Les autres ont des problèmes de chasses d'eau certainement dû au calcaire.

Monsieur le Maire dit avoir demandé 3 devis pour solutionner ce problème mais n'avoir reçu qu'une proposition pour un montant de 1 551.79 € TTC.

Il propose, compte tenu de la nécessité de réparer ces toilettes au plus vite, de retenir ce devis.

Après discussion, l'ensemble des membres présents et représentés, sont favorables à la réalisation des travaux et chargent Monsieur le Maire de signer le devis réceptionné.

- Gîtes de Cassen

Monsieur le Maire souhaite une réflexion sur ce bâtiment qui comprend 3 logements occupés et 2 locaux non exploitables.

Il rappelle la réglementation thermique en cours qui détermine des obligations pour les bailleurs d'ici 2028 afin de mettre les logements aux normes thermiques en vigueur.

Il propose plusieurs possibilités :

- Effectuer les travaux de mise aux normes mais la loi ne permet pas d'augmenter les loyers pour absorber les investissements réalisés.
- Vendre le bâtiment à un bailleur
- Conclure un bail emphytéotique (99 ans) avec un bailleur social qui réalisera les travaux et gèrera les locations pour son compte.

Une discussion s'engage au cours de laquelle les avis divergent : certains sont favorable à la vente, d'autres préfèrent le bailleur social mais la plupart sont sans avis.

Monsieur le Maire ajoute qu'à ce jour, ce bâtiment a un coût pour la collectivité car des travaux ont été réalisés mais les revenus encaissés sont faibles.

Il invite chaque conseiller à réfléchir sur l'avenir de ce bâtiment en vue d'une discussion lors d'une prochaine réunion.

➤ **VOIRIE**

- Sécurisation route du Marensin

Comme convenu lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire présente un devis de coussins berlinois qui avoisine 6 000 € et un devis de feux intelligents qui avoisine 6 200 € pour la sécurisation de la route du Marensin.

Une discussion s'engage au cours de laquelle Monsieur le Maire interroge successivement les conseillers. Tandis que Maryse Lespez, Camille Dulamon et Adelino Machado sont favorables pour les coussins berlinois, Jean-Marc Castets propose une troisième alternative, à savoir le panneau pédagogique qui passe au rouge lorsque la vitesse est dépassée et donc incite à ralentir pour refaire passer le panneau au vert.

Les crédits n'étant pas prévus au budget pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose d'étudier cette troisième proposition afin de choisir la meilleure solution et de

l'inscrire au budget 2024, proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Travaux routes de Taillade et Tenduré

Les travaux d'accotement sur les routes de Taillade et de Tenduré ont été réalisés. Le bicouche est prévu pour la semaine prochaine.

- Rétrocession des espaces communs du Lotissement Lagraulet

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20.02.2017 concernant la rétrocession des parcelles C 750, C 751 et la délibération en date du 09.03.2023 concernant la rétrocession de la parcelle C 672, ces parcelles faisant partie des espaces communs du lotissement Lagraulet.

Pour finaliser la rétrocession de l'ensemble des espaces communs de ce lotissement, Monsieur le Maire propose le rachat, à l'euro symbolique de la parcelle C 752 d'une contenance de 481 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'acheter la parcelle C 752 à l'euro symbolique
- Charge Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat devant notaire et tout autre document nécessaire à la finalisation de cette décision.

DCM 2023_60 : Réception en préfecture le 28/09/2023

- Projet carrefour de Taillade

Monsieur le Maire dit s'être entretenu avec les gendarmes de Montfort-en-Chalosse qui lui ont dit n'avoir recensé que peu d'accidents au carrefour de Taillade.

Monsieur le Maire ajoute avoir été témoin d'un accident évité de justesse entre un bus et une voiture.

Etant en attente de statistiques plus précises concernant ce carrefour, Monsieur le Maire reporte la discussion à une prochaine réunion.

➤ **CULTURE ET ENVIRONNEMENT**

- Projet CEGEL

Le CEGEL, en collaboration avec la Mairie et plus particulièrement la commission « Environnement et Patrimoine » a participé à la réalisation de panneaux pédagogiques pour valoriser les principaux sites de la commune (L' Eglise, l'Abbé Bordes, le Lavoir, les Arènes, la Capère, les Blockhaus, le Buccurron, le site de Castra...). Ainsi un parcours de 2 kms sera créé sur lequel seront implantés ces panneaux. Certains seront fixes, tandis que d'autres seront temporaires et notamment exposés lors des journées du patrimoine du 8 octobre.

- Octobre rose

Monsieur le Maire relate une proposition d'Isabelle Dugène qui consiste à illuminer la Mairie en rose durant la période d'octobre rose.

Après discussion, l'ensemble des membres présents et représentés est favorable à cette proposition.

- Luminaires monument aux morts

Il est proposé de modifier les illuminations du monument aux morts afin que celui-ci soit éclairé en bleu blanc rouge lors des cérémonies.

Après discussion, l'ensemble des membres présents et représentés est favorable à cette proposition.

➤ **ASSOCIATIONS GAMARDAISES : DEBITS DE BOISSONS**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'utilisation de la licence IV par les associations selon les diverses directives de la Préfecture au fil des années.

Céline Villenave intègre l'assemblée, il est 19h50.

Monsieur le Maire explique que le transfert de licence IV à chaque manifestation n'est plus autorisé. Il rappelle que plusieurs membres d'associations sont titulaires d'un permis d'exploiter, passés pour la plupart en 2016.

En 2022, la responsabilité a été donnée à un titulaire du permis d'exploiter et celui-ci a été contraint d'assister à toutes les manifestations utilisant la licence IV.

A partir de 2023, une association doit porter le projet d'utilisation de la licence IV et mandater trois personnes, membres du bureau et titulaires du permis d'exploiter, pour assister aux manifestations.

Ainsi, les associations utilisatrices de la licence IV se sont réunies et ont créé une nouvelle association « La Gamardaise » dédiée à l'utilisation de la licence IV.

La Mairie reste propriétaire de la licence IV et va la transférer à « La Gamardaise » pour l'utiliser lors des diverses manifestations.

➤ **PRESENTATION DU LOGICIEL DU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire décrit la nouvelle organisation du service technique.

Dans un premier temps, les divers domaines d'intervention (bâtiments, voirie, espaces verts...) ont été répartis entre les agents.

Dans un second temps, un logiciel de gestion de planning est utilisé depuis le mois d'août. Celui-ci est présenté aux conseillers sur écran.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion a lieu tous les jeudis matin avec les agents afin de programmer le planning de la semaine suivante. A chaque modification de planning ou ajout d'appels du secrétariat, ils reçoivent des notifications sur les téléphones professionnels qui leur ont été fournis.

Cela permet à tous d'avoir une vision complète de leurs missions. Les agents sont totalement satisfaits de cette organisation qui leur permet de s'organiser hebdomadairement.

➤ BILAN RENTREE SCOLAIRE

Sophie Despériès annonce un effectif de 276 élèves répartis en 12 classes.

Toutes les Grandes Sections sont à la maternelle de Gamarde cette année qui comprend un effectif total de 99 enfants.

L'école de Préchacq comprend 4 classes du CP au CE2

A Goos, des CE2 et CM1 sont répartis en 2 classes.

L'école élémentaire de Gamarde comprend 2 classes de CM1 et CM2.

La rentrée scolaire s'est bien passée dans l'ensemble.

Monsieur le Maire évoque un début d'année scolaire difficile à l'école maternelle dû à la présence d'un enfant violent, tant avec les enfants qu'avec les adultes qui l'encadre. Une réunion aura lieu semaine prochaine pour évoquer son avenir.

Sophie Despériès précise que deux bus ont été mis en place matin et soir tous les jours de la semaine. Monsieur le Maire ajoute qu'un réajustement d'horaire vient d'être réalisé pour correspondre avec les horaires des classes.

➤ COURRIERS DIVERS

• Subvention formation BAFA

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de Léa LATASTE sollicitant une aide pour participer à sa formation BAFA (Brevet d'Animateur aux Fonctions d'Animation).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'accorder une subvention de 50 euros à Léa LATASTE
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DCM 2023_62 : Réception en préfecture le 28/09/2023

• Subvention exceptionnelle CEGEL

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du CEGEL (Cercle Gamardais d'Etudes Locales) qui poursuit sa mise en valeur du patrimoine local gamardais à travers ses travaux visant en particulier à transmettre aux plus jeunes générations et aux nouveaux gamardais l'histoire de leur village.

Pour ce faire, l'association a participé à la réalisation de panneaux pédagogiques pour valoriser les principaux sites de la commune, constituant ainsi un circuit découverte au cœur du village.

En cette année 2023, le CEGEL organise, pour ses 20 ans d'existence, sa fête annuelle durant laquelle auront lieu diverses animations et notamment l'inauguration du circuit découverte.

Ainsi, le CEGEL sollicite une subvention exceptionnelle au titre de son 20^{ème} anniversaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder à l'association CEGEL une subvention exceptionnelle de 100.00 €
- Charge Monsieur le Maire de mandater cette somme sur le compte de l'association CEGEL.

DCM 2023_61 : Réception en préfecture le 28/09/2023

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Vide grenier

Solange Lassalle dit avoir été interpellée lors du vide grenier de l'amicale de Coudosse pour des reproches de propreté au niveau des cuisines, du coté du Club House...

Monsieur le Maire rétorque que le nettoyage a été réalisé par les jeunes de l'argent de poche et contrôlé par Isabelle Dugène. Il dit avoir lui-même répondu au Président de l'amicale de Coudosse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.